

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de

Nizon

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. *Non*

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maitres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de

Nizon

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. *Non*

(1) 2° Par qui est-elle tenue ?

R. *par les filles du S^r Esprit.*

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. *2. Pour une seule rétribuée*

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. *52*

Et combien de pensionnaires ?

R. *33*

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. *Le maison appartient à la Commune et le fond à la Villomargue.*

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. *Par l'état et une rente de 200 fournis par la famille de la Villomargue.*

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

(1) R. *Oui*

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. _____

Quel en est le nombre ?

R. _____

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. _____

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.

